



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Mai à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/05/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/05/2024.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,
MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy,
NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_03_04 – TRAVAUX CHEMIN DE LA CASCADE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant les prévisions budgétaires ;

M. le Maire rappelle l'état du "chemin de la cascade", au niveau du pont et de la passerelle de la cascade.

Il présente les travaux préconisés et un devis d'un montant H.T. de 4 950 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE la réalisation des travaux "chemin de la cascade" ;
2. PROPOSE d'ajouter des "fers d'eau" ;
3. AUTORISE Messieurs Daniel CONDAT et Daniel ARNAUD à consulter l'entreprise CHAMPAGNOL Alain SAS afin de finaliser le dossier des travaux ;
4. AUTORISE M. le Maire à passer commande avec les modifications rendues nécessaires après cette consultation ;
5. DONNE tous pouvoirs M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le **04 JUIN 2024**

ID : 063-216302380-20240524-2024_03_04-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :
En mairie, le 30/05/2024*

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE